

APRES L'INAUGURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DES SABLETTES

J. SPRECHER : "LE CONSEIL MUNICIPAL A FAIT SON DEVOIR LE GOUVERNEMENT A-T-IL FAIT LE SIEN ?"



Paul LUYTON, l'architecte qui a conçu le nouveau restaurant scolaire des Sablettes.

A l'occasion de l'inauguration samedi, du nouveau restaurant scolaire des Sablettes capable de servir chaque jour 600 repas, Jean Sprecher, adjoint au maire, a prononcé, devant un large parterre de parents d'élèves, d'enseignants, un important discours dont nous commentons, aujourd'hui, la publication.

Une politique municipale conforme à l'intérêt des enfants

Après avoir présenté le nouveau restaurant scolaire et remercié tous ceux qui avaient participé à sa réalisation Jean Sprecher parla des efforts entrepris par la Municipalité dans le domaine scolaire.

« Nous savons l'influence du cadre scolaire sur le comportement de l'enfant et sur son développement ; c'est pourquoi, nous nous efforçons de construire des écoles qui permettent aux maîtres d'assurer leur fonction dans les meilleures conditions et aux élèves de s'épanouir, malgré les difficultés générales que suscite, pour les uns et les autres, une société en crise.

Et nos écoles comme la maternelle des Sablettes, les maternelles Romain Rolland et Pont de Fabre, M. Thorez au Floréal, ou des groupes scolaires J.J. Rousseau aux Plaines de Toussaint Merle à Vignelongue sont autant d'exemples cités bien au-delà de La Seyne.

Nous savons aussi que l'action éducative ne se limite pas à l'école. Aussi avons-nous le souci constant d'assurer son prolongement hors de l'école par l'aménagement des loisirs des enfants et des jeunes, par le développement d'un vaste réseau d'activités sportives et culturelles.

Mais dans l'école même midi

est un moment privilégié pour tous les enfants qui vont prendre leur repas en commun. Il est important encore que ce repas soit pris dans un cadre fonctionnel et agréable comme l'est celui-ci.

Il faut avoir conscience de l'économie de temps et de fatigue que représente pour les enfants un service de cantine. Il faut convenir aussi qu'il est un facteur de liberté pour les parents.

Pour beaucoup d'enfants enfin, il ne faut pas le cacher, c'est

a garantie, chaque jour, d'un repas abondant, sain et rationnellement conçu.

Voilà qui justifie notre politique municipale dans ce vaste domaine scolaire. Elle se poursuivra l'an prochain par la construction d'un restaurant du même type à la place de l'actuelle vieille cantine Renan.

C'est une politique à la mesure de l'intérêt et du respect que nous portons aux enfants et aux maîtres et nos réalisations donnent une idée de ce que nous pourrions faire si nous en avions réellement les moyens ».

La T.V.A. prive le budget d'un milliard d'A.F.

Et Jean Sprecher en arriva au financement de telles opérations :

« Nous connaissons parfaitement les besoins, dans tous les domaines de l'activité des collectivités locales, et nous avons le devoir de vous montrer que nous n'avons pas les possibilités, les moyens de les satisfaire.

— Chaque année, nous sommes dans l'élaboration du budget

— Chaque année nous sommes amenés dans l'élaboration du budget,

et à opérer des choix, rigoureux et si par principe, nous donnons la priorité aux équipements à caractère social

qui ont un intérêt général, nous n'en avons pas moins de regret à devoir différer la satisfaction de revendications mineures souvent légitimes, que le contribuable serait en droit d'attendre de la commune si la totalité du montant de ses impôts allait réellement à la commune.

Citons quelques chiffres :

Le restaurant a coûté au total :

Près de 145 millions d'anciens francs.

La construction a coûté environ 128 millions d'anciens francs.

L'équipement, environ 127 millions.

L'Etat n'a pas accordé un centime de subvention, mieux que cela, il a bénéficié de plus de 21 millions de TVA ainsi la ville et par conséquent les contribuables seynois ont été pénalisés pour avoir réalisé un équipement absolument nécessaire.

Le Conseil Municipal a cependant fait son devoir ; mais, nous sommes jeunes aussi et, vous aussi ; le gouvernement a-t-il fait le sien, en cette rentrée scolaire 1975, comme le prétend M. Paecht, Conseiller Général de ce canton ?

Nous disons non !

Parce que le gouvernement, n'a pas accordé de subvention pour ce restaurant, ni pour les deux classes maternelles supplémentaires des Sablettes, ni pour les deux classes de la Rouve qui ont coûté plus de 15 millions d'A.F. et qui lui ont coûté 2 millions 2 de TVA.

— Le gouvernement ne subventionne pas la construction du jardin d'enfants qui coûtera 58 millions à la ville et rapportera 11,7 millions de TVA à l'Etat.

— Le gouvernement a décidé la municipalisation du CES des Sablettes, jusque-là annexe du lycée nationalisé Beaussier, cela ne lui a coûté qu'une signature mais représente 16 millions de fonctionnement à inscrire sur le budget communal de 1976.

Et surtout, le gouvernement, n'a pas réalisé le CES 900 des Sablettes régulièrement inscrit depuis des années au programme de la carte scolaire, dans le cadre du 6e plan qui arrive à son terme.

Ainsi dans les seuls quartiers de La Seyne-Sud et sur les seules dépenses scolaires, l'Etat a récupéré par le biais de la TVA et des transferts des dizaines de millions d'A.F. que les contribuables croient de bonne foi, avoir payé à la ville.

Et pour l'ensemble de la commune, le Député-Maire a pu écrire dans l'éditorial du dernier bulletin municipal :

« Pour notre commune, les charges diverses payées à la place de l'Etat ; le manque à gagner du fait des réductions du taux des subventions et le prélèvement de la TVA par l'Etat représentent plus d'un milliard de francs anciens, dont le Budget Communal est privé ».

Cela n'est plus supportable.

La municipalité ne veut pas gérer la crise

Jean Sprecher désigna les responsables de cette situation : M. Giscard d'Estaing, son gou-

vernement et les élus de droite qui le soutiennent.

Il poursuit :

« Savez-vous qu'avec leur fameux « plan de relance », le trust Dassault a reçu à lui seul, presque autant d'argent que toutes les communes de France réunies ? Savez-vous qu'en raison des charges que l'Etat transfère aux communes et des décisions qu'il leur impose, les impôts locaux ont augmenté en moyenne, sur le plan national de 15 p. 100 en 1973, de 20 pour cent en 1974, de 30 p. 100 en 1975 ?

Les municipalités de droite, acceptent, organisent cette escalade.

D'autres, même quand elles se veulent à gauche, s'en accommodent et gèrent au mieux la crise.

Seules les municipalités à direction communiste ont eu le mérite de tout faire pour s'opposer aux pressions du pouvoir et limiter au minimum la hausse des impôts locaux.

C'est ainsi qu'à La Seyne le Conseil Municipal s'est refusé en 1974 à toute augmentation des impôts locaux et a limité l'augmentation à 10 pour cent en 1975. Les délibérations du CM en font foi.

C'est le préfet qui en rejetant notre demande, pourtant amplement justifiée, de subvention d'équilibre a imposé à la ville un budget d'office ; et de ce fait des dépenses ont été réduites - notamment celles de l'Aide Sociale - et l'augmentation de la charge fiscale est passée à 21 pour cent.

De plus, chacun doit savoir que la municipalité et ses services n'ont aucune responsabilité en ce qui concerne l'établissement des feuilles d'impôts et les erreurs qu'elles contiennent.

Et surtout il faut que chacun sache qu'une fois la masse globale du montant des impôts fixée, la municipalité n'a plus droit de regard en ce qui concerne la répartition qui en est faite, notamment entre la taxe d'habitation et la taxe professionnelle. Cette répartition et ces calculs se font selon la loi du 31 décembre 1973 sur les finances locales dont M. Giscard d'Estaing est personnellement l'auteur.

Ainsi, se trouvera-t-il quelqu'un pour nous repaier d'avoir en deux ans, décidé en tout une augmentation de 10 pour cent des impôts quand le taux d'inflation reconnu dépasse largement 30 pour cent ?

Nous avons, au contraire la certitude d'avoir été très soucieux de l'intérêt de nos concitoyens, tout en assurant au mieux la poursuite de nos réalisations prioritaires.